

## ANGERS

# Le château menacé de démolition

**TÉMOIGNAGES D'ARCHIVES, PAROLES DE TÉMOINS.** En 1585, le château est pris par surprise. Pour éviter que ça ne se reproduise, il est démoli côté ville.

## HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain Bertoldi, Conservateur des Archives d'Angers

Après plus de 300 synthèses historiques proposées sur différents sujets de vie angevine depuis 2018, la rubrique principale va donner plus directement la parole aux archives et aux Angevins à partir de ce dimanche, en publiant des textes et témoignages, inédits ou peu connus.

L'occasion d'offrir de nouvelles tranches de vie avec cette nouvelle chronique : Témoignages d'archives, paroles de témoins.

### Des lettres patentes pour démolir une partie du château

En octobre-novembre 1585, deux lettres patentes du roi Henri III autorisent la démolition d'une partie de son château d'Angers, à la demande du conseil de ville. Le 8 novembre, le souverain envoie encore aux échevins des lettres qui les confirment et précisent ses intentions. Elles peuvent sembler surprenantes. En voici le texte (1).

« Chers et bien amez.

En accusant la réception des lettres que nous avez escriptes le premier jour de ce present mois, nous vous dirons que selon nostre premiere deliberacion et resollution, nous mandons derechef et envoions noz lettres patentes iteratives au sieur conte du Bouchaige pour faire abatre, desmolir et razer nostre chasteau d'Angers et faire combler les fossez, le tout par dedans et du costé de la ville et pour ce qui est dehors, le laisser entier pour servir de ceinture et closture a icelle ville.

Et d'autant que pour ladicte demolition il conviendra faire des fraiz, lesquels noz finances ne peuvent porter et dont nous desirons aussi que demouriez deschargez autant qu'il sera possible, nous avons ordonné que les matériaux sortans de ladicte desmolition seront venduz aux plus offrans et derniers encherisseurs et que les deniers qui en proviendront seront emploiez ausdicts fraiz selon qu'il est amplement contenu en nosdictes lettres patentes, mais comme vous et les aultres habitants de ladicte ville et faulxbourgs d'Angers estes ceux qui vous resentez principalement de la commodité de ladicte reduction et que nous vous gratifions davantaige de la demolition et razement dudict chasteau par ou vostre repos et liberté demoureront grandement assurez pour l'advenir,



Le château d'Angers, par Alphonse et Gabriel Chanteau, eau-forte, vers 1920.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 2 FI 293

nir, aussi est-il bien raisonnable que vous aydiez a supporter les fraiz qu'il nous a convenu faire pour reduire ledict chasteau en nostre obeysance et mesmes pour paier la solde des gens de guerre a pied françois qui y ont servy.

Qui fait que nous vous mandons et ordonnons que suivant les lettres patentes de commission iteratives que nous vous envoions, vous faciez incontinent et en toute extreme dilligence faire la taxe et levée des dix mil escuz que nous avons cy devant ordonné estre faite sur tous les manans et habbitans de vostre ville, si desja vous ne l'aviez fait selon qu'il vous estoit mandé par noz premieres lettres de commission, voullant icelle levée estre faite sans aucune excuse, remise ny difficulté et avec les contraintes pour ce requises, d'autant que ladicte somme est destinee pour le payement desdicts soldatz que nous n'avons moyen de payer du fondz de noz finances a cause des aultres grandes et extraordinaires despences que ceste guerre nous apporte.

Vous vous esvertuez et efforcerez doncq en cest endroit le plus que vous pourrez, eu esgard a la gratiffication que nous vous faisons de ladicte desmolition et l'assurance que vous avez de joyr d'un plus ferme et assurez repos a l'advenir.

Quand aux munitions de vivres que nous demandez, nous les avons ja ordonnees pour nostre armee de Guyenne et avions aussi ja ordonné l'artillerie, poudres, bouletz et munitions de guerre estre mis par inventaire pour menez dedans nostre chasteau de Chinon pour servir a la garde d'icelluy, tellement que nous n'en pouvons rien destourner ny faire distribuer et departir a Nantes pour le remplacement des quatre milliers de poudres et cinq cens picques que nous escrivez qui y ont esté empruntees soubz l'obligation de deux marchans de vostre dicte ville ainsy que ledict sieur du Bouchaige vous pourra dire plus particulièrement de nostre part, sur lequel nous en remettons, nous n'estendrons la presente davantaige. Donnée a Paris le VIII<sup>e</sup> jour de novembre 1585. »

(Signé :) Henry.

### En pleines Guerres de religion

Pourquoi cette décision ? C'est que nous sommes encore en pleines Guerres de religion. Le 24 septembre 1585, événement retentissant, une poignée d'hommes a pris le château par surprise, grâce à la complicité de l'ancien gouverneur, Michel du Hallot. On ne sait trop de quel parti ils

tenaient. Le roi accuse la Ligue, mais les habitants y voient des alliés de la religion réformée.

Pendant de longs jours d'automne, toute une ville assiège sa propre forteresse aux mains d'une quinzaine de soudards. Pour qu'un tel événement ne se reproduise pas, le roi accepte la démolition du château côté ville. Aussitôt, la mairie s'y emploie avec ardeur. Dès le 12 novembre, elle convoque maçons, charpentiers, couvreurs et autres artisans pour évaluer les travaux, voir les matériaux à conserver ou à vendre.

Mais le nouveau gouverneur Donadieu de Puycharic, qui considère le château comme une pièce importante pour le service du roi, réoriente très vite cette entreprise vers une adaptation des tours et courtines à l'artillerie.

(1) Lettres conservées à la bibliothèque municipale, Ms. 997 (873). archives.angers.fr

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

## L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

### L'inventeur Maurice de Farcy, première personnalité angevine en 1922



Maurice de Farcy caricaturé par Géo Sogny dans « L'Ouest », le 11 novembre 1922.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES D'ANGERS

Maurice de Farcy était « l'un des sportsmen les plus connus de la région et même de la France entière », note « Le Petit Courrier » dans son interview du 28 février 1912. Il était en effet président du Vélo-Club d'Angers, de l'Union de la voile et vapeur d'Angers, de l'Aéro-Club de l'Ouest, du Racing-Club angevin, président d'honneur de l'Union motocycliste de l'Anjou et d'Angers-Université-Club, vice-président de l'Automobile Club de l'Anjou en 1913. Très tôt porté vers la mécanique, il menait ses recherches sur les moteurs à explosion et différents véhicules de locomotion terrestre ou maritime dans son atelier de l'étang Saint-Nicolas, au barrage du Brionneau. Il était alors propriétaire de l'étang.

### « Expériences de toutes sortes »

En 1895, ses moteurs figurent à l'exposition nationale d'Angers. Le rapporteur général, Édouard Cointreau, ne ménage pas ses éloges : « Travailleur convaincu et infatigable, qui passe son temps et consacre ses revenus à faire des expériences de toutes sortes sur des moteurs pour bateaux, voitures et cycles actionnés par le gaz et par le pétrole. Dans son usine de la Compagnie française des moteurs

à pétrole, M. de Farcy s'applique surtout à construire des machines d'un volume extrêmement exigü, se distinguant par la simplicité de leur fonctionnement et pouvant être mises immédiatement en marche sans qu'il soit besoin de connaissances spéciales. » Il est l'inventeur du premier moteur marin et organise sur la Maine une course de canots à moteur de sa construction. C'est lui qui, en 1899, introduit le premier véhicule à vapeur en Anjou, un tricycle de Dion. En 1903, il fait partie des 28 Angevins qui possèdent une voiture automobile.

### « Profils angevins »

Il n'est donc pas étonnant que, lorsque « L'Ouest » commence le 11 novembre 1922 la publication de sa série « Profils angevins », ce soit Maurice de Farcy qui l'inaugure ! Après lui, ce seront l'avocat André Gardot ; le docteur Barot, ancien maire d'Angers ; Pierre Gasnier du Fresne, frère de l'aviateur René Gasnier et plus de deux cent cinquante autres... Ces profils sont des caricatures dues au crayon de Géo Sogny, un Champenois venu sans doute à Angers grâce au peintre Charles Berjole.

S.B.

## AVANT-APRÈS MYSTÈRE

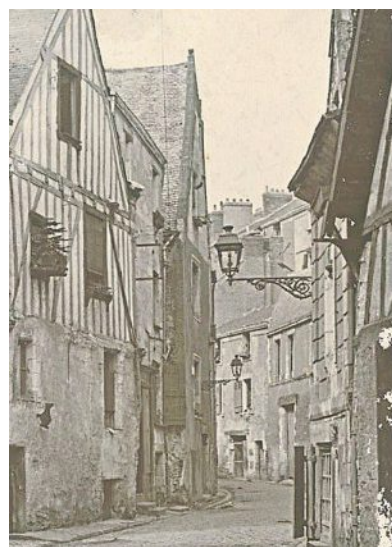
### La rue du Port-Ligny, disparue en 1978

Cette rue tortueuse et étroite, c'était la rue du Port-Ligny. Le cliché a été publié dans le numéro de janvier-mars 1930 de la revue « Le Pays d'Anjou, organe du syndicat d'initiative de l'Anjou ». La vue est prise vers l'aval, la Maine se trouvant derrière les immeubles du quai Ligny dont on aperçoit les nombreuses cheminées, sur la droite du cliché.

La rue était assez longue, longeant l'arrière des immeubles du quai Ligny depuis la place Loricard jusqu'à la rue Bourdigné qui la reliait au quai non loin du pont de la Basse-Chaine. La construction du quai dans les années 1830 a provoqué le remblaiement de la rue du Port-Ligny et certains rez-de-chaussée sont devenus des caves. En témoigne ce café, au numéro 21, qui provoque l'étonnement du journaliste de

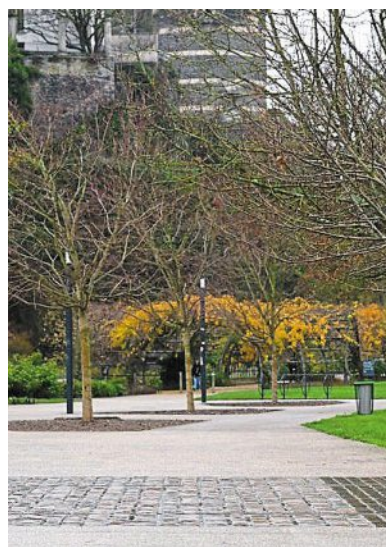
« L'Ouest » dans son article du 12 juillet 1918 : « Nous sommes dans une cave, écrit-il. La lumière du jour pénètre à flots par un soupirail aux barreaux de fer. Point de table. Là on boit sur un tonneau renversé ou sur la tablette d'un casier à bouteilles. Barriques de cidre et fûts de vin voisinent. L'eau-de-vie dite « campagne » est serrée dans un bahut qui s'ouvre en avant. Tout est fantaisiste dans cet estaminet. »

Au moment de la photographie, la rue hébergeait encore trois épiceries, un marchand de légumes, deux de volailles, un cordonnier, un menuisier, un revendeur et le débit de boissons du 21 était toujours en activité. La rue disparaît dans la démolition du quartier en 1978.



La rue du Port-Ligny, un cliché Colonnier de 1930.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 3 FI 574



La rue du Port-Ligny a laissé place à la promenade Jean-Turc.

PHOTO : CO-LAURENT COMBET

## ÇA S'EST PASSÉ LE 14 DÉCEMBRE 2002

### Une yourte gare Saint-Laud

Dans son édition du 14 décembre 2002, Le Courrier de l'Ouest évoque une initiative originale en gare d'Angers. « Le vent de steppes souffle depuis quelques jours sur la salle des pas perdus de la gare Saint-Laud, à Angers », relate le quotidien. « Une yourte mongole, habitat typique des peuples nomades de cette contrée septentrionale du globe, trône en effet en plein milieu du hall. Un « goût d'ailleurs » sans âge qui offre à l'œil des voyageurs un salubre contrepoint au voisinage futuriste des « composteurs » informatisés de la SNCF. Elle est en place jusqu'à vendredi prochain ».

« L'initiative en revient à l'association poitevine Olzi voyages,

réunion de trois entités dont l'objectif commun est d'organiser des séjours « à la rencontre des populations dans le respect de leurs traditions et de leur environnement » », explique Le Courrier de l'Ouest.

« Jean-Marc Percier, responsable de cette exposition, était présent pour échanger avec le public et mieux faire connaître ce pays méconnu de trois millions d'habitants, trois fois grand comme la France, où la population vit en grande partie dans cet habitat « portatif » typique de l'Asie centrale, vieux d'au moins quatre mille ans, au rythme des troupeaux ».